

Image not found or type unknown



Allègement et mainlevée d'une mesure de tutelle

Par **Droitquestion**, le **31/01/2022** à **15:38**

Bonjour ,

Y a-t-il une différence entre allègement et mainlevée ? Je suis placée sous tutelle depuis mars 2020. J'ai demandé un certificat médical à un médecin expert en vue de l'allègement de la mesure de tutelle. Puis-je demander, dans mon courrier au juge des tutelles, une mainlevée de la mesure de tutelle ? La mainlevée de la mesure de tutelle sous-entend-elle qu'il puisse y avoir un allègement de la mesure de tutelle ?

Merci pour votre réponse.